



# Application des consignes de gestion des risques sur le périmètre de Vendée Eau

Vendée Eau, le 6 février 2015

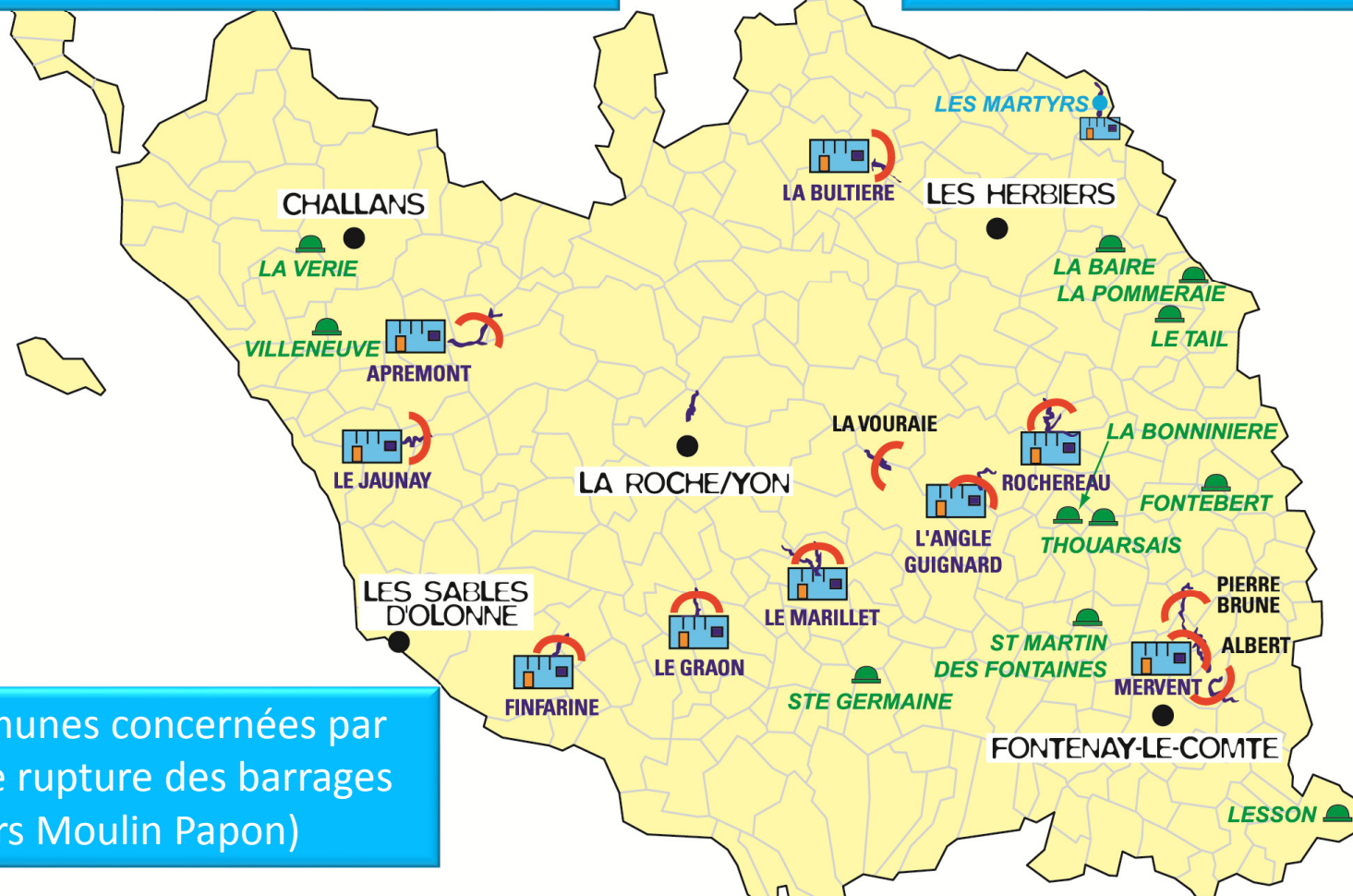
# Gestion du risque barrage

Vendée Eau (SIAEP) :  
Propriétaire de 12/13 barrages principaux

Gestion quotidienne déléguée  
à des entreprises privées



58 communes concernées par  
l'onde de rupture des barrages  
(hors Moulin Papon)




Dans le cadre des consignes de surveillance et d'exploitation des barrages  
**Définition de 3 types de risque :**




Sécurité des ouvrages en crue  
Sécurité des ouvrages hors crue

Risque aval en crue

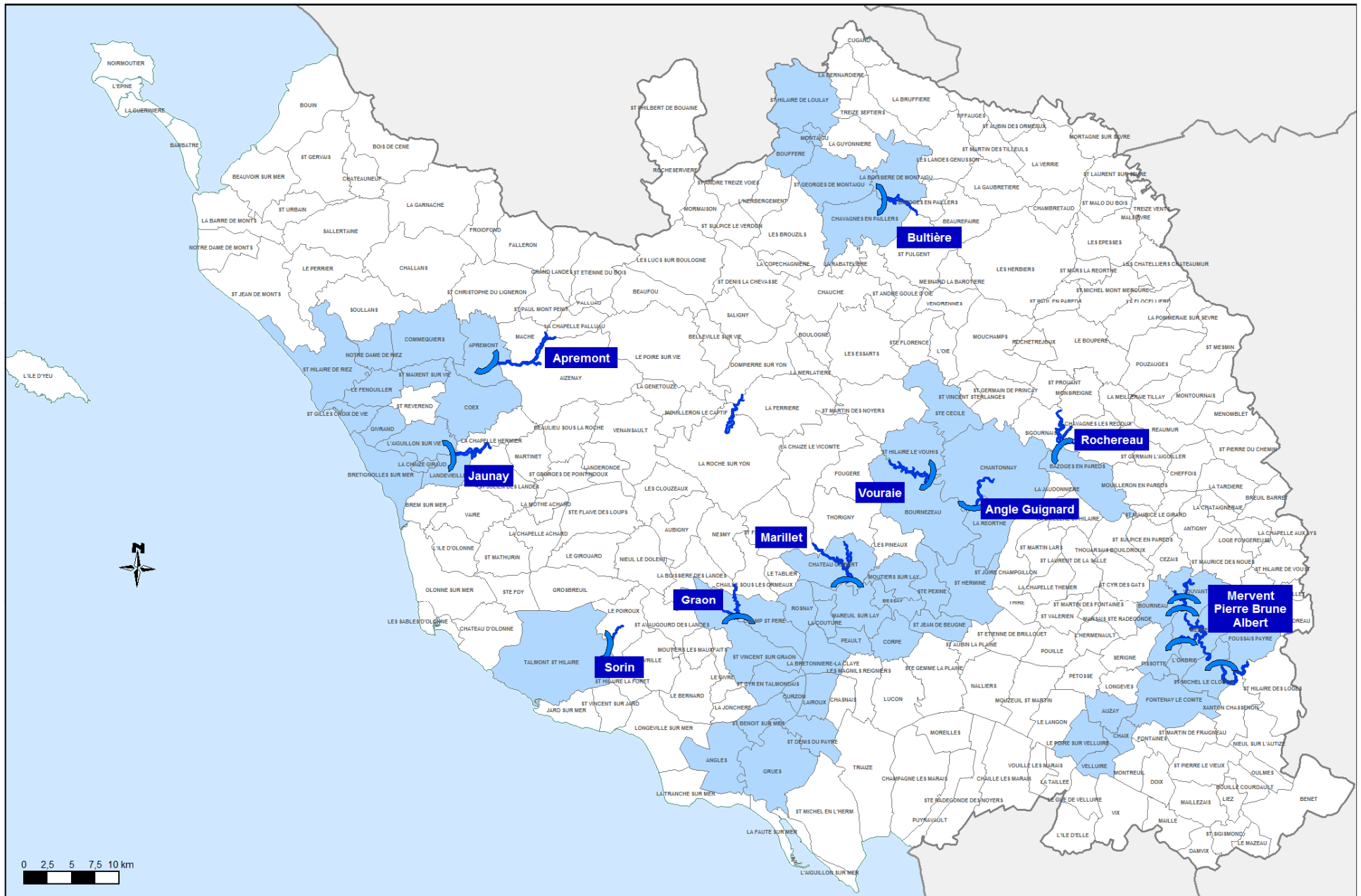


Informations des communes  
concernées par l'onde de  
rupture du barrage

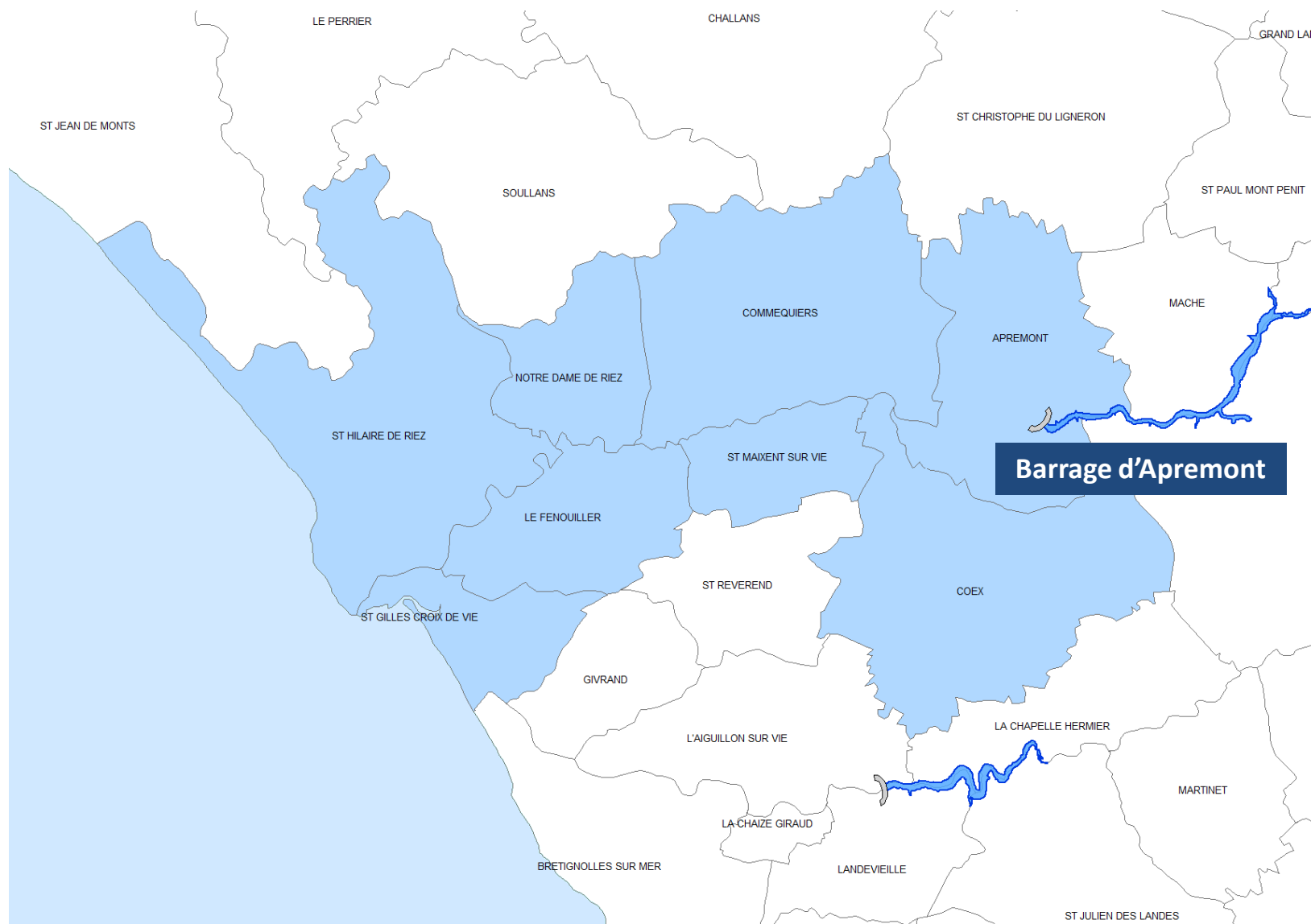


Informations sur les risques  
connus à l'aval immédiat des  
ouvrages

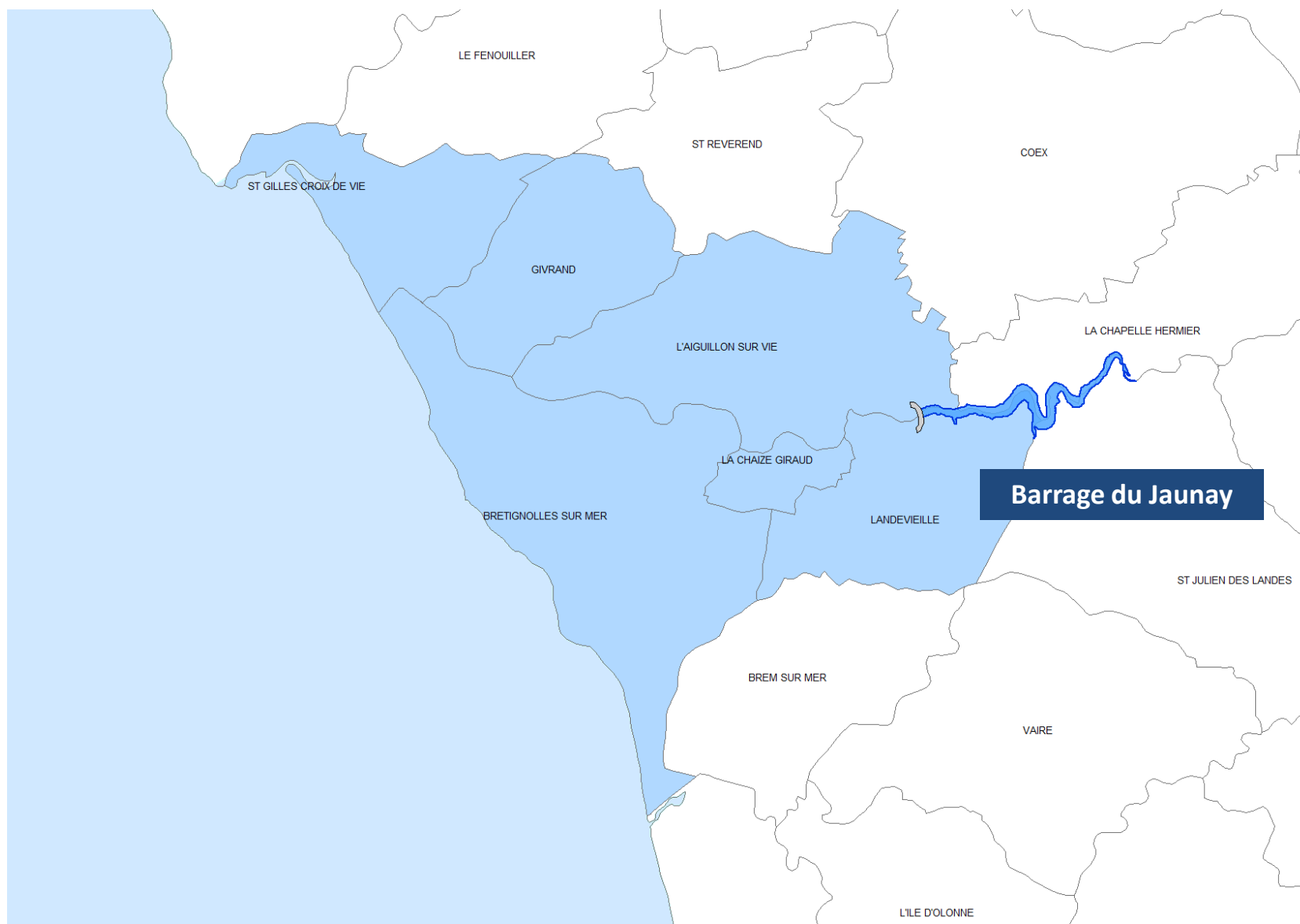
# Communes concernées par l'onde de rupture des barrages des SIAEP de Vendée



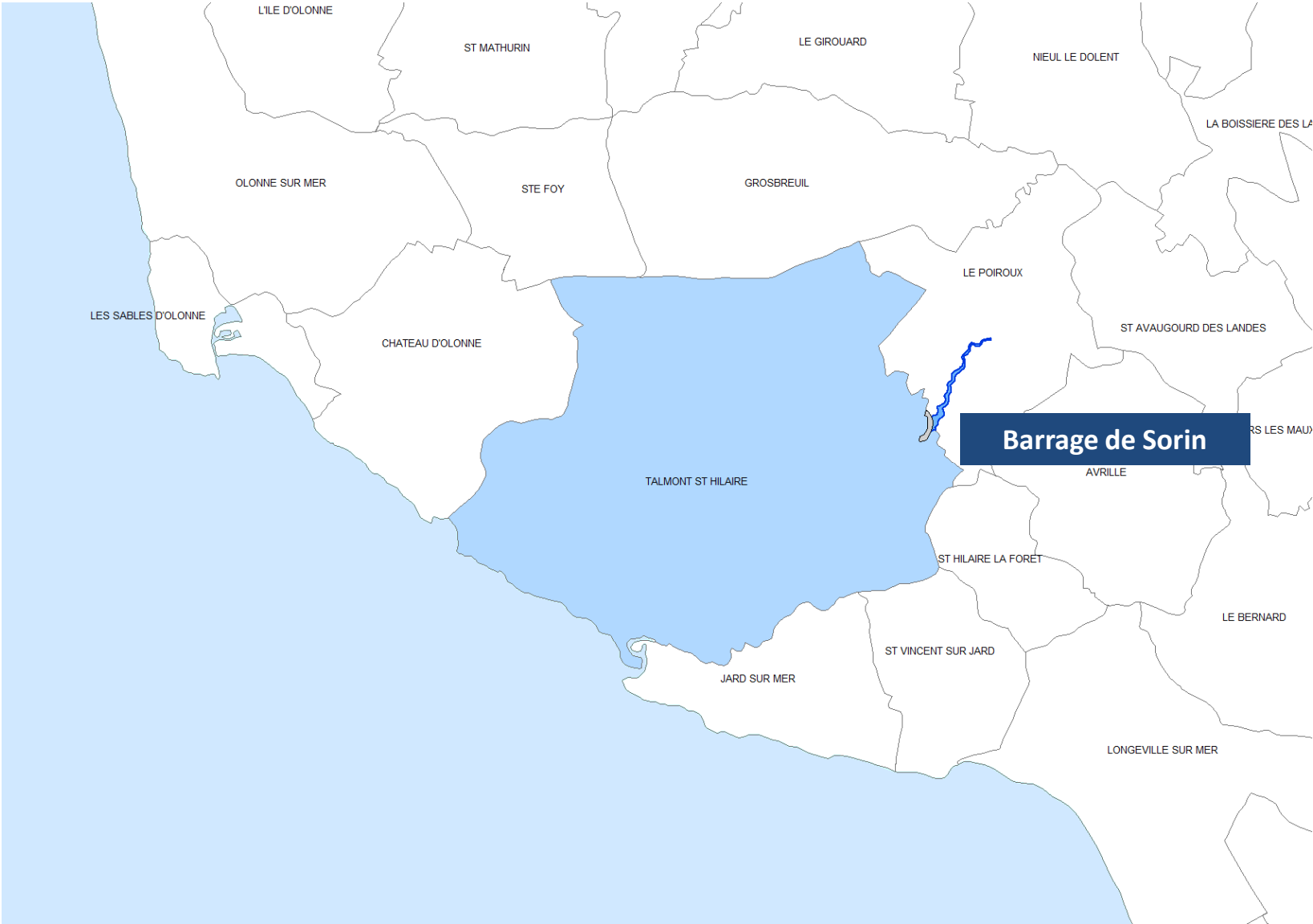
# Communes concernées par l'onde de rupture du barrage d'Apremont



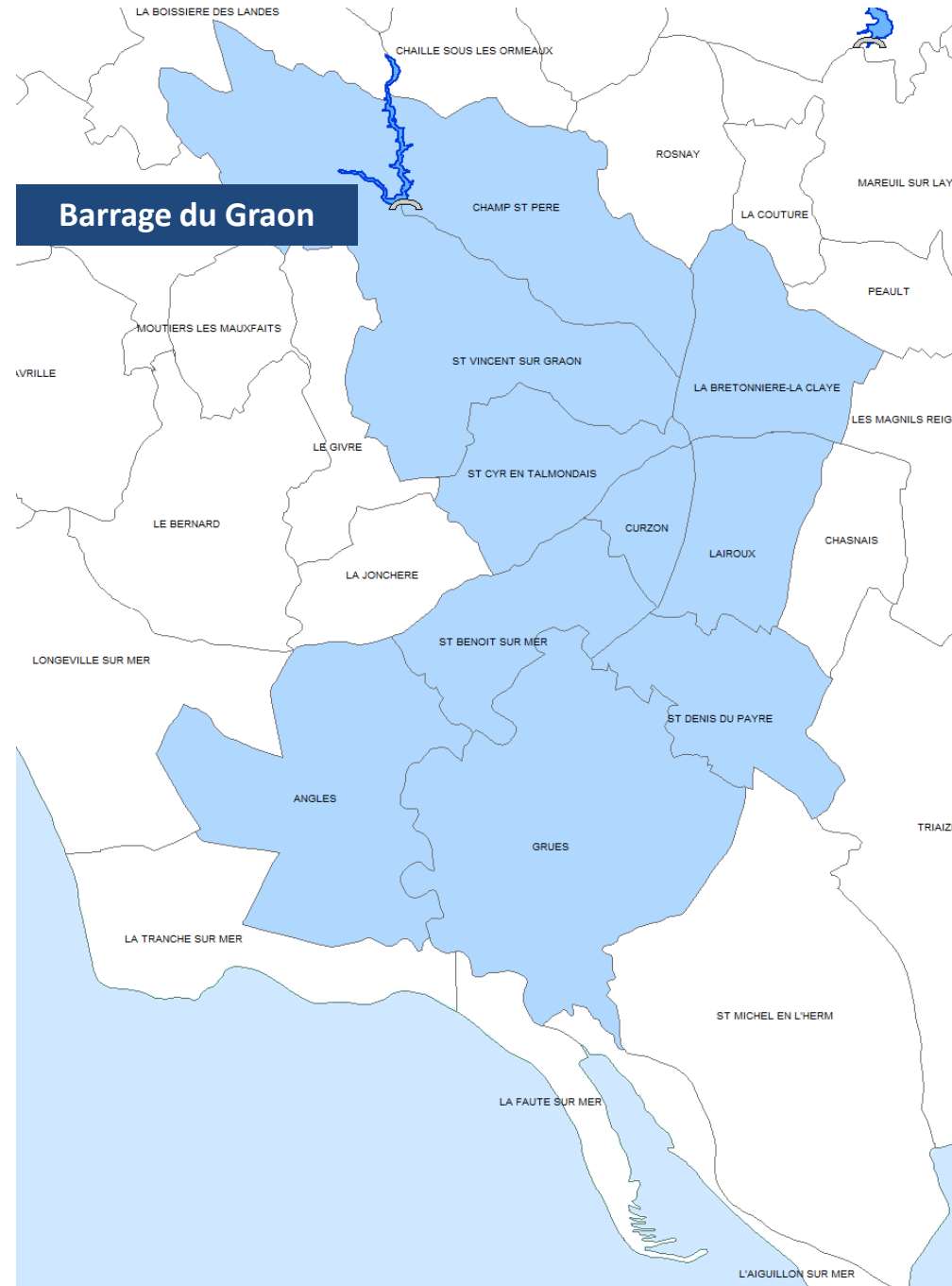
## Communes concernées par l'onde de rupture du barrage du Jaunay



# Communes concernées par l'onde de rupture du barrage de Sorin

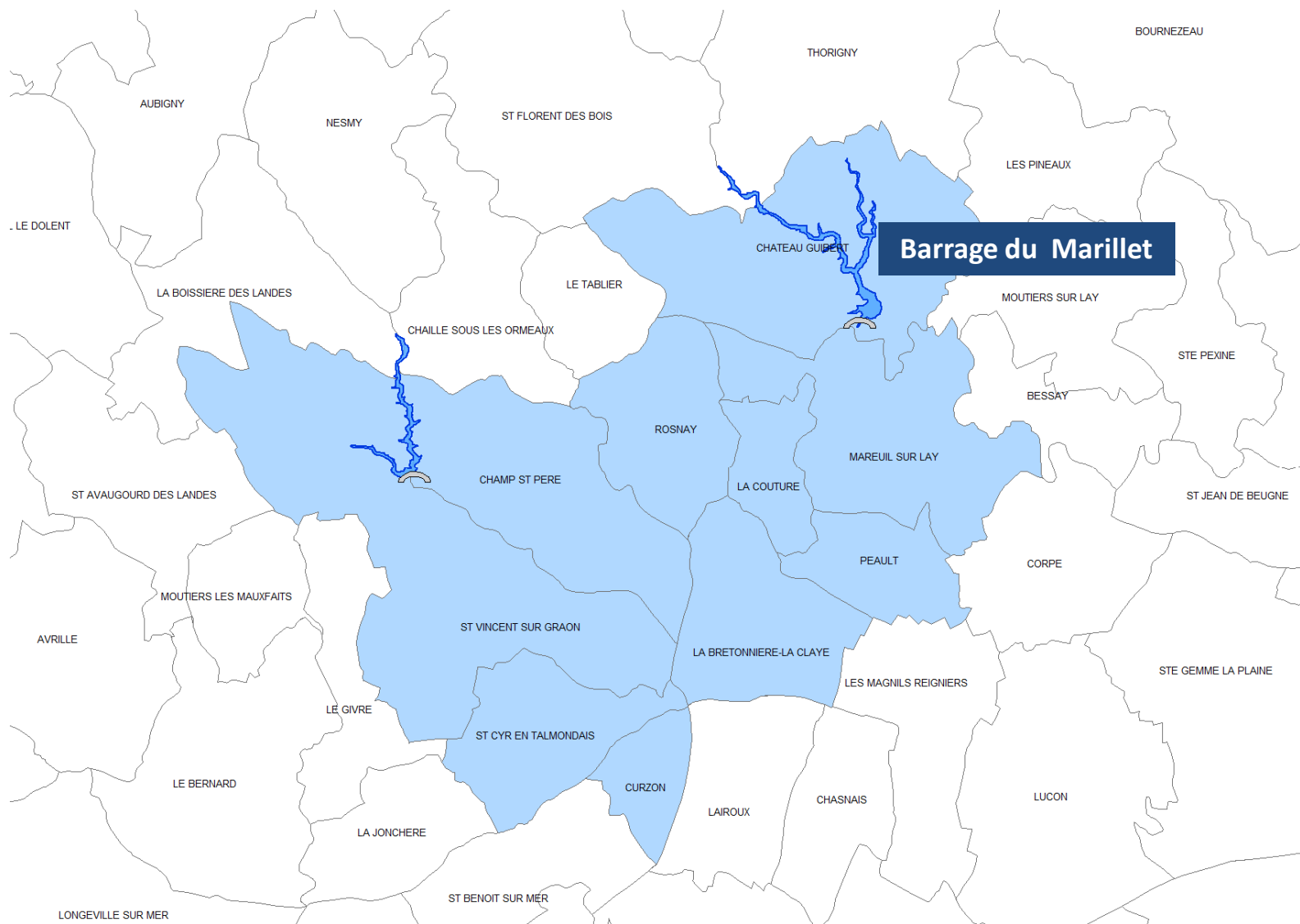


# Communes concernées par l'onde de rupture du barrage du Graon

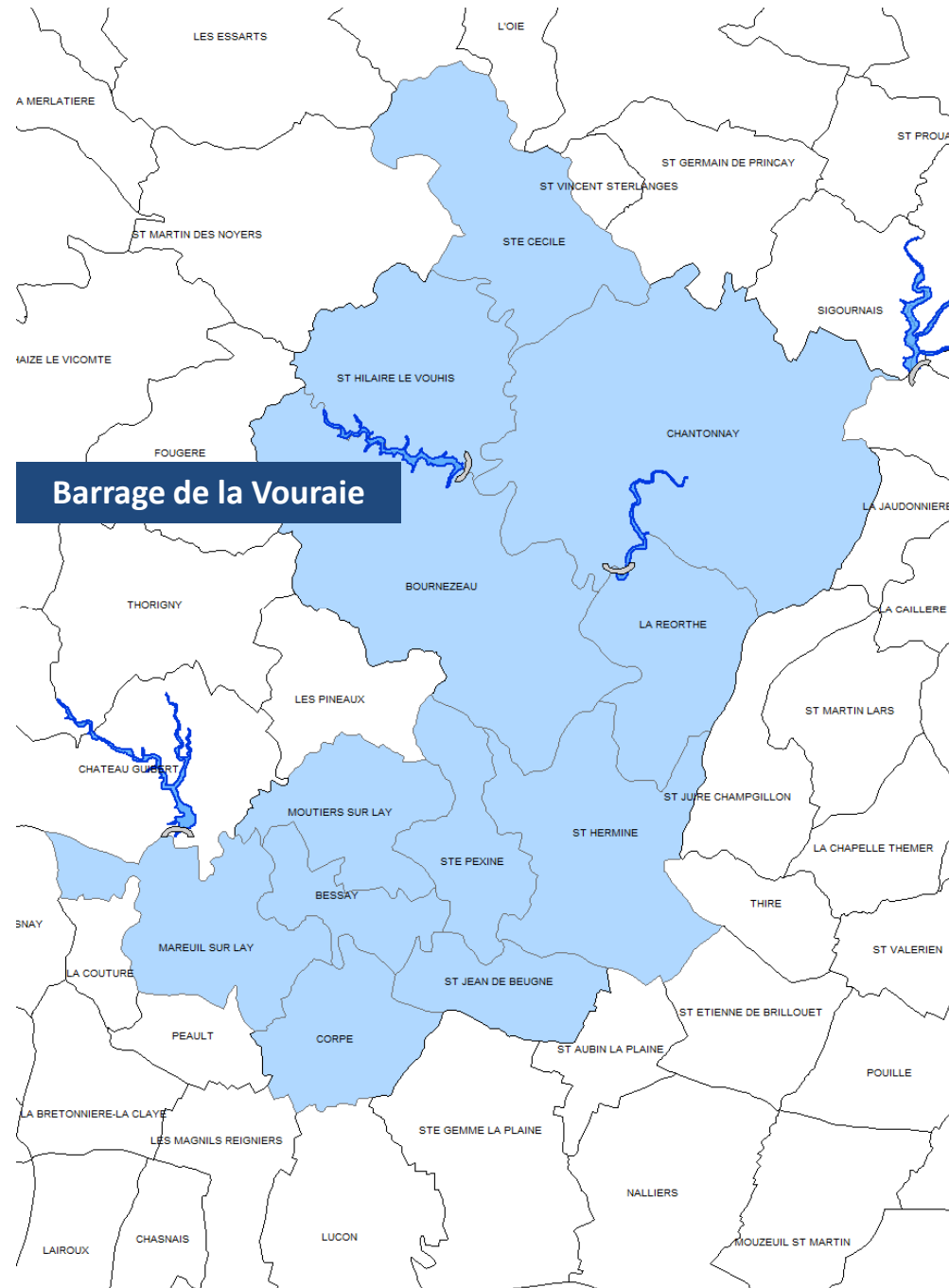




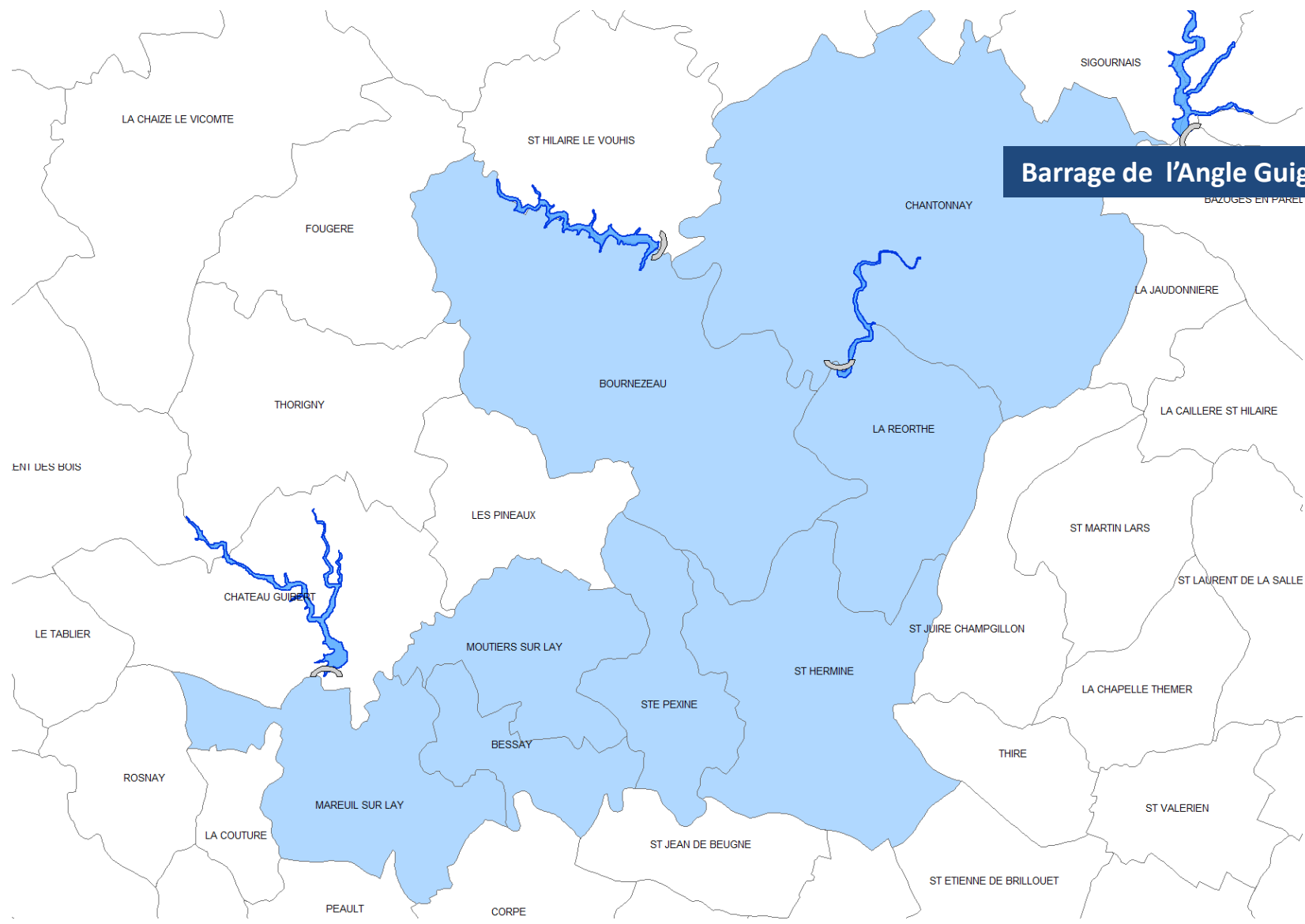
# Communes concernées par l'onde de rupture du barrage du Marillet



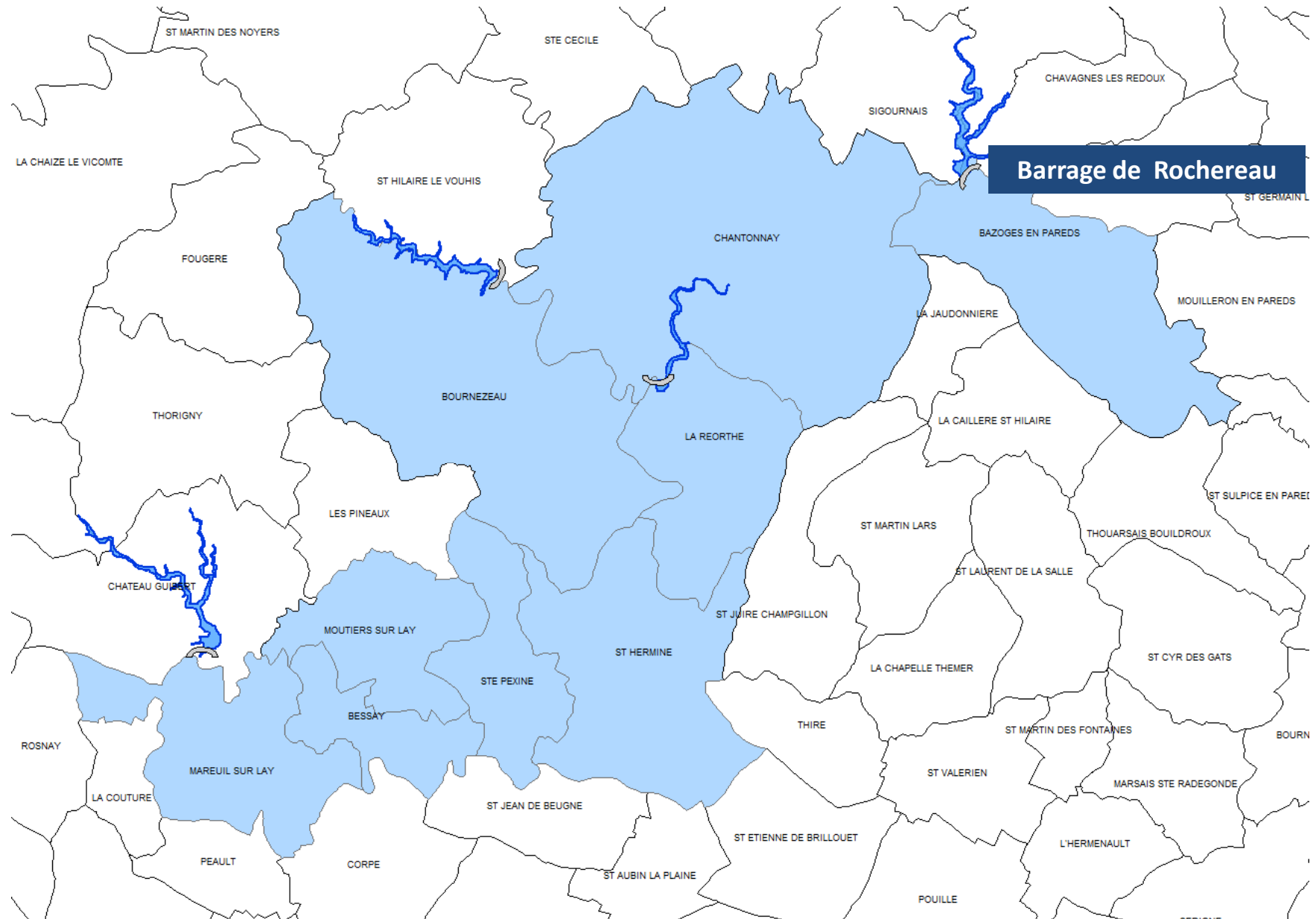
# Communes concernées par l'onde de rupture du barrage de la Vouraie



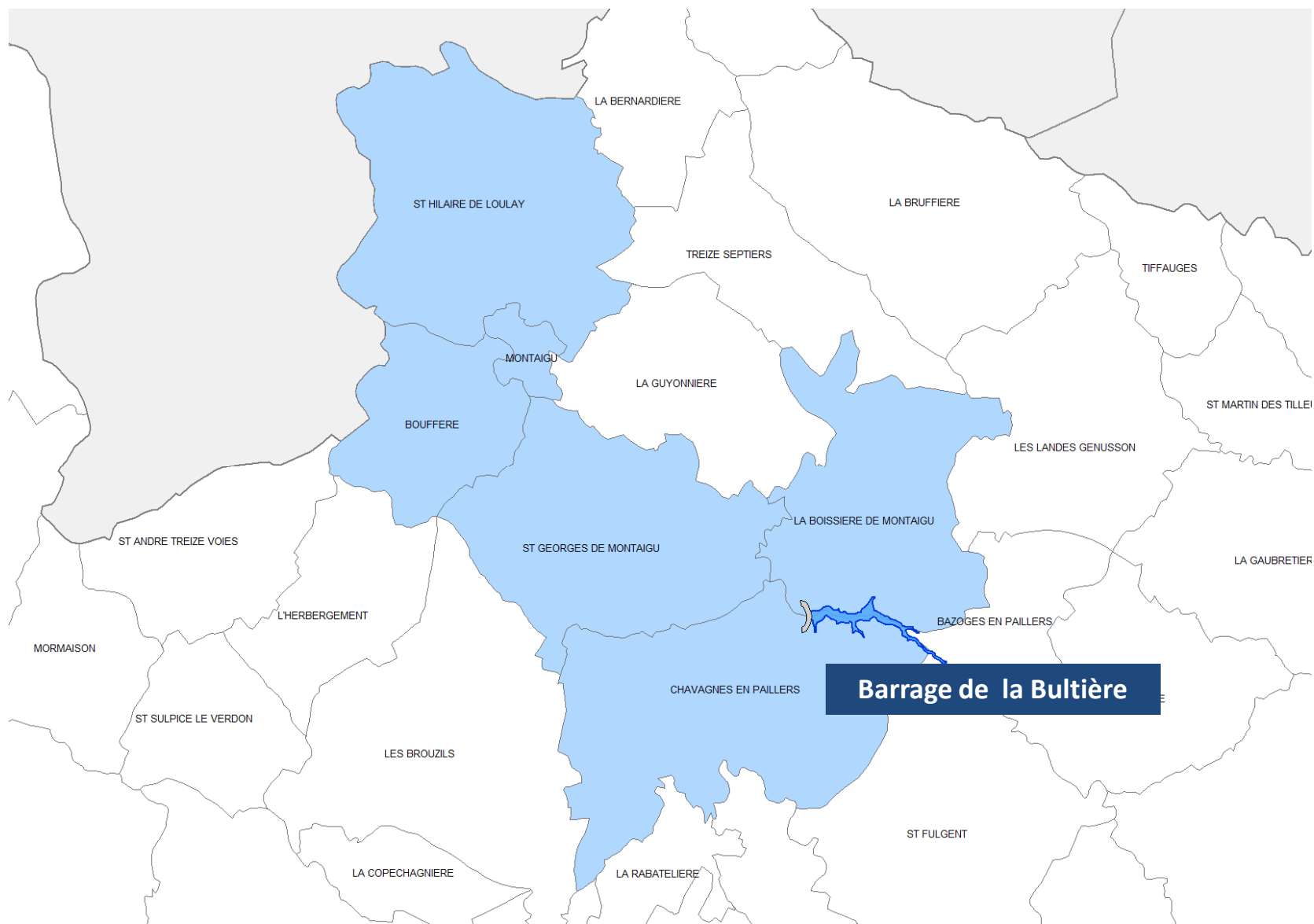
# Communes concernées par l'onde de rupture du barrage de l'Angle Guignard



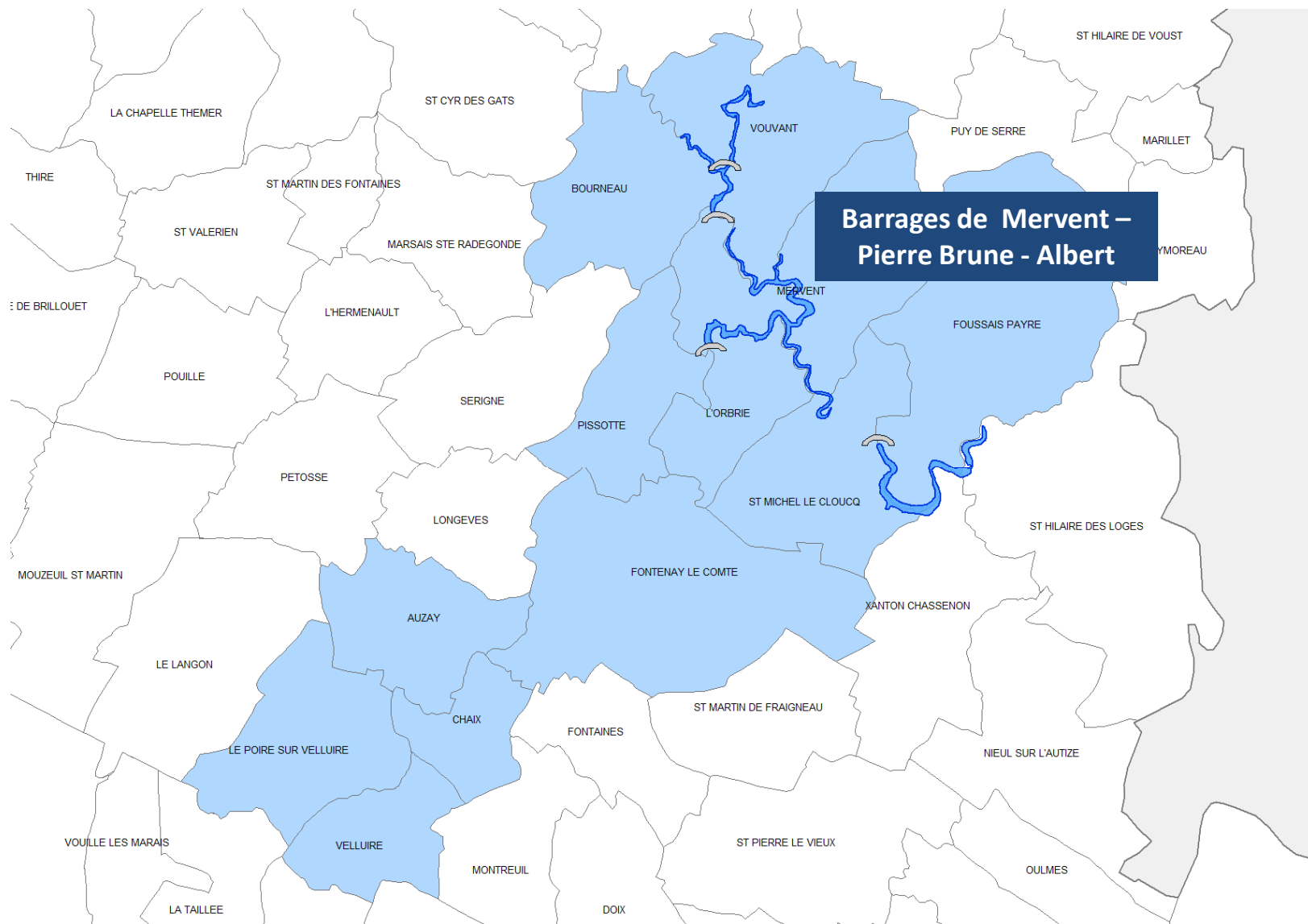
# Communes concernées par l'onde de rupture du barrage de Rochereau



# Communes concernées par l'onde de rupture du barrage de la Bultière



# Communes concernées par l'onde de rupture des barrages du complexe de Mervent



# Consignes de sécurité des Barrages EN CRUE

Tableau 1 : SEUILS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU BARRAGE EN CRUE

Consignes Sécurité barrages EN CRUE				
	Crués courantes	Crués moyennes	Crués fortes à exceptionnelles	
Gestion de la sécurité intrinsèque du barrage	Vigilance	Vigilance renforcée	Préoccupation sérieuse	Péril imminent
valeurs seuils (débit entrant et/ou cote de la retenue)	Débit d'apport : XX (et cote retenue : XXX)	cote retenue : XXX	cote retenue : XXX	cote retenue : XXX
mode de fonctionnement du barrage	Gestion de crue par vidange de fond	Gestion des crues par organes non-commandables (mise en action des organes d'évacuation de sécurité (déversoir, seuils libres, siphons) + éléments mobiles		
Actions de l'exploitant et Actions du propriétaire	Idem veille plus renforcement de l'auscultation - Information du gestionnaire / propriétaire	Idem vigilance plus niveau d'auscultation renforcé - Astreinte renforcée	<b>COTE PHE (crue de projet )</b> - Idem vigilance renforcée - Permanence obligatoire sur site	<b>COTE DE DANGER</b> (Sup à crue de projet) Alerte de la préfecture pour évacuation immédiate
Mesures d'information et d'alerte par l'exploitant	Se référer au schéma "Consignes de sécurité des barrages : Procédures d'information préventive et d'alerte"			

# Consignes de sécurité des Barrages HORS CRUE

Tableau 2 : SEUILS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU BARRAGE HORS CRUE

**Consignes sécurité barrages autres événements (séismes, anomalie mesure d'auscultation, problèmes techniques)**

Gestion de la sécurité intrinsèque du barrage	Vigilance	Vigilance renforcée	Préoccupation sérieuse et / ou Péril imminent
<b>valeurs seuils</b>	A définir (seuils pour différents types d'évènements, séisme, dérive de mesure, etc...)	A définir (seuils pour différents types d'évènements, séisme, dérive de mesure, etc...)	A définir (seuils pour différents types d'évènements, séisme, dérive de mesure, etc...)
<b>Types d'évènements</b>	<p>Séisme léger, épicentre éloigné, problème mécanique sur les éléments mobiles gênant la manœuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Embacle important gênant la manœuvre ou l'évacuation</li> <li>- Fissure peu évolutive sur béton du barrage ou sur déversoir</li> </ul>	<p>Séisme d'intensité moyenne et/ou proximité avec épicentre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Problème mécanique sur les éléments mobiles n'autorisant pas la manœuvre</li> <li>- Désordre sur le barrage ne permettant pas un remplissage attendu</li> <li>- Désordre notable sur le parement en remblai</li> <li>- Fissure d'évolution plus rapide</li> <li>- Dérive significative des données topographiques</li> </ul>	<p>Séisme important sur barrage obligeant à prendre des mesures préventives (vidange partielle ou totale)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Désordre sur le barrage ayant une incidence sur la stabilité de l'ouvrage</li> <li>- renard sur barrage en remblai, fuite</li> </ul>
<b>Conséquences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réparations mineures</li> <li>- Pas de conséquences ou conséquences mineures sur la sécurité et le fonctionnement du barrage</li> </ul>	<p>Conséquence potentielles notables sur la sécurité et/ou le fonctionnement du barrage</p>	<p>Désordre sur le barrage ayant une incidence sur la stabilité</p>
<b>Actions particulières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillance particulière</li> <li>- Déclaration au préfet selon PSH/EISH</li> <li>- Analyse par le BET sous 1 mois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse de la cote RN</li> <li>- Surveillance approfondie de l'ouvrage</li> <li>- Déclaration au préfet selon PSH/EISH</li> <li>- Analyse des données d'auscultation renforcée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vidange de la retenue (partielle ou totale)</li> <li>- Déclaration au préfet selon PSH/EISH</li> <li>- Alerte des enjeux à l'aval</li> </ul>
<b>Mesures d'information et d'alerte par l'exploitant</b>	Se référer au schéma "Consignes de sécurité des barrages : Procédures d'information préventive et d'alerte"		



# Consignes d'information du risque aval EN CRUE

Tableau 3 : SEUILS DE SURVEILLANCE DU RISQUE AVAL (EN CRUE)

Consignes d'information du risque aval en crue				
<b>valeurs seuils (débit sortant)</b>	débit entrant : XXX	débit sortant : XXX	débit sortant : XXX	débit sortant : XXX
<b>Définitions</b>	Absence de risques liés au barrage mais mise en vigilance interne	Débit sortant n'entraînant pas de dommages significatif sur les biens	Débit sortant ayant un impact significatif sur les biens et personnes	Débit sortant ayant un impact majeurs sur les biens et les personnes
<b>Mesures d'information par l'exploitant</b>	information interne entre exploitant, Vendée Eau et DDTM	Se référer au schéma "Consignes de sécurité des barrages : Procédures d'information préventive et d'alerte"		

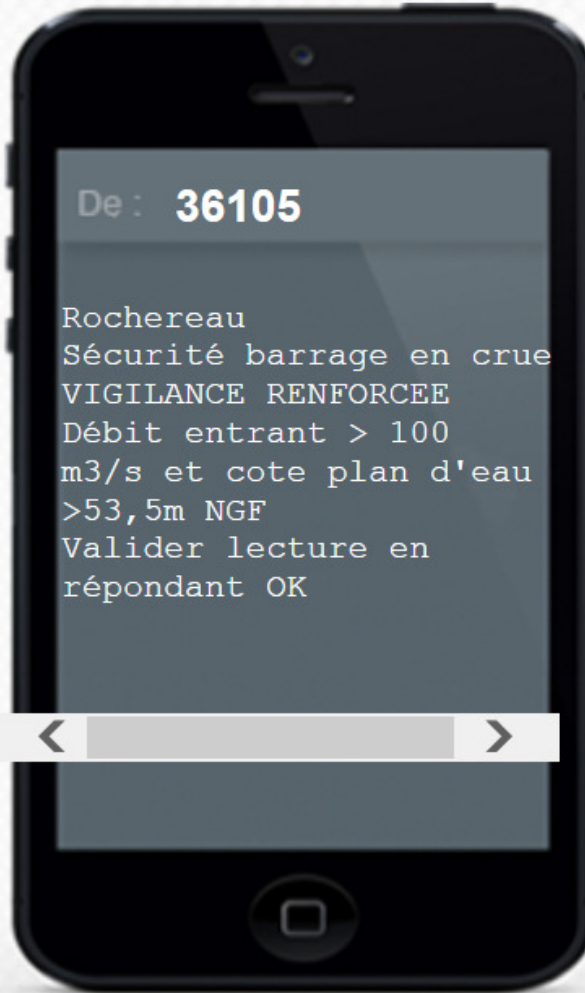
## Exemple de mise en œuvre des Consignes de sécurité des Barrages EN CRUE

En cas de crue mettant en danger la sécurité des ouvrages,  
l'exploitant envoie une information mentionnant :

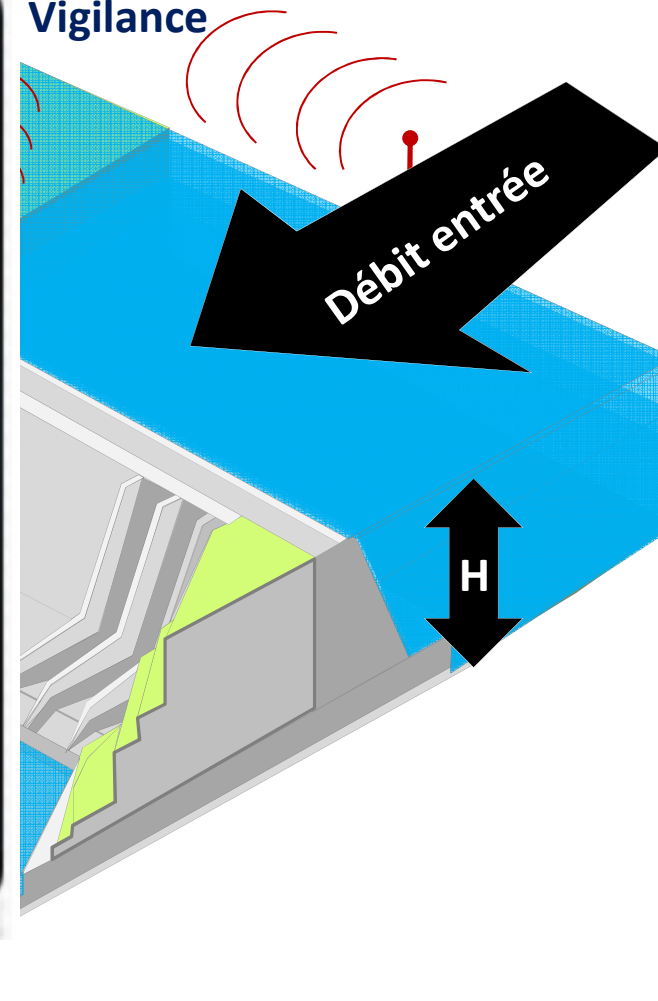
- le nom du barrage,
- le niveau d'alerte
- l'origine de l'alerte (*sécurité barrage en crue ou hors crue*)



Services de l'Etat (Préfecture, DDTM, DREAL),  
Mairies concernées  
Autres acteurs spécifiques



**Péril imminent**  
**Préoccupation Sérieuse**  
**Vigilance renforcée**  
**Vigilance**



**GESTION DES ALARMES – RISQUE BARRAGE**



# Test du dispositif d'information

Vendée Eau, le 6 février 2015